

## Communiqué de presse Jeudi 23 avril 2020

### **Marché de La Baule-Escoublac : l'ouverture élargie progressivement aux marchés du quartier du Guézy, de l'avenue Lajarrige et de l'auvent du marché central à compter du 24 avril.**

Depuis le 31 mars 2020, seule la halle couverte du marché central était autorisée à rouvrir dans la limite de 15 étals et du strict respect de nombreuses mesures barrières. Aujourd'hui 23 avril 2020, Yves Métaireau maire de La Baule-Escoublac, annonce avec une réelle satisfaction, l'élargissement de cette réouverture à l'auvent du marché central, et aux marchés alimentaires du quartier du Guézy et de l'avenue Lajarrige dans les conditions suivantes :

**Pour la partie relative à l'auvent du marché central** : seuls les producteurs abonnés sont autorisés à s'installer sur leur emplacement habituel dans la limite de 5 et ce à compter du 24 avril 2020, du mardi au dimanche, de 8h00 à 12h30.

**Pour le marché du quartier du Guézy** : l'accès est réservé aux 3 abonnés habituels commercialisant des produits de première nécessité alimentaire et ce à compter du lundi 27 avril 2020, les lundis et jeudis, de 8h00 à 12h30.

**Pour le marché de l'avenue Lajarrige** : l'accès est réservé aux seuls abonnés commercialisant des produits de première nécessité alimentaire et ce à compter du 25 avril 2020, les mardis et samedis, de 8h00 à 12h30.

Yves Métaireau précise que ces réouvertures ne pourront se concrétiser et perdurer que si les arrêtés préfectoraux et municipaux (annexés au présent communiqué) sont respectés tant par les commerçants que les clients, notamment les mesures barrières, de sens de circulation et de distanciation sociale.

Le maire de la Ville voit enfin dans cet élargissement un moyen supplémentaire d'aider le commerce baulois en cette période où chacun cherche des raisons positives et concrètes d'accompagner le déconfinement.

#### CONTACT PRESSE

- Stéphanie Boyer-Lechat – Directrice de la communication  
Ville de la Baule-Escoublac - 06 26 26 73 32